



REGLEMENT INTÉRIEUR BREVET FEDERAL FORMATION 2024-2025



Nom et Prénom du stagiaire :

Club dans lequel le stagiaire entraîne :

Formation initiale suivie et départements du lieu de la formation (cocher les cases correspondantes) :

- | | | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|--|---|------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BF Enfants : | <input type="checkbox"/> Alpes du Sud | <input type="checkbox"/> Alpes Maritimes | <input type="checkbox"/> Bouches du Rhône | <input type="checkbox"/> Var | <input type="checkbox"/> Vaucluse |
| <input type="checkbox"/> BF Jeunes : | <input type="checkbox"/> Alpes du Sud | <input type="checkbox"/> Alpes Maritimes | <input type="checkbox"/> Bouches du Rhône | <input type="checkbox"/> Var | <input type="checkbox"/> Vaucluse |
| <input type="checkbox"/> BF Adultes : | <input type="checkbox"/> Alpes du Sud | <input type="checkbox"/> Alpes Maritimes | <input type="checkbox"/> Bouches du Rhône | <input type="checkbox"/> Var | <input type="checkbox"/> Vaucluse |

ARTICLE 1 : Licencié FFBB

Il est préconisé que le stagiaire soit licencié à la FFBB.

ARTICLE 2 : Âge d'entrée en formation

Le stagiaire doit être âgé au minimum de 15 ans pour rentrer en formation.

ARTICLE 3 : Âge pour se présenter aux évaluations finales

Le stagiaire doit être âgé de 16 ans révolus pour se présenter aux évaluations finales des formations.

ARTICLE 4 : Participation et assiduité du stagiaire

Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la formation à savoir :

- Assister à l'ensemble des sessions de formation en présentiel Etape 2-4-6
- Suivre et effectuer les tâches et défi terrain des 6 étapes sur le parcours e-learning.

Faute de quoi il se verra refuser le droit d'accès aux évaluations finales de la formation concernée.

En cas d'absence ou de retard le stagiaire doit en avvertir l'organisateur AVANT le début de la séquence.

ARTICLE 5 : Responsabilité des Organismes

La responsabilité de la Ligue Régionale Sud de Basketball, des comités départementaux organisateurs de la formation initiale ne pourra en aucun cas être engagée en cas de préjudice matériel ou corporel causé ou subi par les stagiaires.

ARTICLE 6 : Frais de formation

Le montant total de la formation doit être acquitté avant le premier présentiel.

Aucun remboursement ne pourra être effectué par la Ligue Régionale Sud de Basketball sauf raison dûment justifiée (certificat médical, attestation employeur) après le début de la formation.

ARTICLE 7 : Exclusion d'un stagiaire

L'organisateur et la Ligue Régionale Sud de Basketball se réservent le droit d'exclure tout stagiaire perturbant le bon fonctionnement de la formation.

ARTICLE 8 : Autorisation parentale (uniquement pour les mineurs)

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Je soussigné(e) _____, père, mère, tuteur légal (*),
autorise mon fils / ma fille (*) _____ à participer à la formation
initiale susnommée.

- À voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu de formation et/ou pour en repartir.
- J'autorise tout médecin responsable, le cas échéant, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence et à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon fils / ma fille (fiche sanitaire).
- Par ailleurs, je m'engage à rembourser à l'organisateur, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes dont l'avance aurait été faite à mon fils / ma fille (*).
- En particulier, j'accepte que les organisateurs du stage déclinent toute responsabilité en cas d'action frauduleuse pouvant être imputée à mon enfant au cours du stage.
- J'accepte d'être responsable de tout acte de vandalisme ou dommage quelconque causé par mon enfant durant le stage. Je m'engage par conséquent à rembourser tous dégâts ou dommages causés par mon enfant, notifié en haut de la présente autorisation, s'il y a lieu.

Ecrire à la main « *Lu et approuvé, bon pour autorisation parentale* » et signer.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

(*) *Rayer la mention inutile*

ARTICLE 9 : Calendrier

L'organisateur de la formation se réserve le droit de modifier les journées, les horaires ou encore les contenus, si les circonstances le nécessitent.

ARTICLE 10 : Qualité de formation

La Ligue Régionale Sud de Basketball et l'organisateur de la formation initiale susnommée s'engagent dans une démarche de qualité pédagogique au service du développement des connaissances et des compétences du stagiaire dans l'entraînement.

La Ligue

Signature et
tampon de
l'organisateur

Signature du
Stagiaire

